

Texte de la capsule vidéo

Les services et les outils offerts par la Commission de l'équité salariale

Narratrice : « Quels sont les services et les outils offerts par la Commission de l'équité salariale? »

Comédien : La Commission de l'équité salariale propose un éventail diversifié d'outils et de services gratuits pour informer les personnes salariées et soutenir les employeurs dans leurs travaux liés à l'implantation et au maintien de l'équité salariale dans leur entreprise.

Le site Web de la Commission constitue la porte d'entrée principale où l'on peut consulter et télécharger une foule de documents et d'outils sur l'équité salariale adaptés aux besoins de ses clientèles.

Parmi ceux-ci, mentionnons le *Guide détaillé pour réaliser l'équité salariale et en évaluer le maintien*, de même que le *Progiciel pour réaliser l'équité salariale*, outil informatique permettant aux utilisateurs de mener leurs travaux de façon autonome. Précisons que le Progiciel est mis à jour régulièrement. La Commission a également mis en ligne des capsules vidéo pour permettre principalement aux personnes salariées de mieux comprendre les concepts généraux de la Loi sur l'équité salariale. Des documents simplifiés sur la Loi, de même que sur les droits et recours des personnes salariées, sont également disponibles.

La Commission offre aussi un service de renseignements téléphoniques, où le personnel de la Commission peut répondre aux questions générales sur la Loi sur l'équité salariale. Ce service est accessible aux employeurs, aux personnes salariées, aux associations accréditées et à toute autre personne ou organisation désirant obtenir de l'information sur l'équité salariale. Un service d'assistance spécialisée est également disponible en vue de prendre en charge les demandes portant sur des questions ou des problèmes plus complexes.

De plus, la Commission propose de la formation sur la Loi. La formation en salle est offerte sur demande et peut être donnée à des groupes d'employeurs, de personnes salariées ou à tout autre regroupement. La Commission offre aussi deux programmes de formation en ligne, l'une générale, et l'autre, destinée principalement aux personnes salariées. La formation en ligne permet aux utilisateurs d'apprendre à leur propre rythme, au moment et à l'endroit où ils le désirent.

Enfin, lorsqu'il y a dépôt d'une plainte ou d'un différend, la Commission offre, dans certaines situations, son service de conciliation, afin de favoriser le règlement du litige dans un contexte propice au dialogue.

Pour en savoir davantage sur les produits et les services offerts par la Commission de l'équité salariale, il suffit de consulter son site Web au www.ces.gouv.qc.ca.